



## Le Fait du jour

# Redevance de mouillage :

Le texte instituant une taxe au mètre sur les bateaux, et voté par les députés, a soulevé une mobilisation sans précédent du monde maritime. Dans le Var, deux aires marines protégées sont concernées

Quand il a déposé son amendement le 13 février dernier, Paul Giacobbi, député PRG de Haute-Corse, et président du Conseil exécutif de Corse ne s'attendait sûrement pas à déclencher un tel raz de marée. Pourtant, quelques jours après l'adoption du texte, le 3 mars à l'Assemblée nationale, par 48 voix, contre 27, neuf fédérations majeures du monde maritime français <sup>(1)</sup> lançaient un « Appel pour que la mer reste libre » <sup>(2)</sup> déjà signé par 13 000 personnes. Et de nombreuses autres pétitions circulent, à l'initiative des chambres de commerce et d'industrie, du Medef, etc.

### 17 sites concernés en France, dont 2 varois

Cette mesure, très controversée, instaure le droit de faire payer une redevance de mouillage – a priori en saison – aux bateaux qui jettent l'ancre dans une aire marine protégée. D'où le vent de panique général, puisqu'actuellement les aires marines protégées représentent 23,63 % des eaux françaises métropolitaines, et environ 81,6% en Paca. Mais attention ! En fait, seuls sont concernées les aires marines protégées « gérées par des collectivités territoriales ou leurs établissements publics ».

Soit, actuellement, 17 sites en France – trois en Corse, neuf hors de notre région, et deux sites en Paca, qui se situent dans le Var (voir par ailleurs) « Ces sites sont effectivement susceptibles d'instaurer une redevance, mais seulement s'ils le souhaitent, et si l'amendement passe dans les mêmes termes au Sénat », relativise l'Agence des aires marines protégées (Brest).

### Le montant n'est pas fixé

Seulement voilà, les opposants – notamment les signataires de l'Appel pour que la mer reste libre – ne croient pas à cette restriction



L'archipel des Embiez, fait partie avec Port d'Alon - La Moutte des deux sites varois – les seuls en Paca – qui pourraient appliquer la redevance... si la loi est ratifiée. (Photo doc Patrice Lapoirie)

Pour eux « cet impôt qui instaure un droit d'accès à la mer ne vise pas à préserver l'environnement, puisque l'on n'empêche ni ne limite, le nombre de mouillages et aucun service n'est apporté en contrepartie aux plaisanciers. Il a pour finalité de créer des recettes fiscales destinées à financer l'agence des aires marines protégées dont le réseau va s'étendre d'ici 2020. Et pour ce faire, le dispositif devra être généralisé à l'ensemble de ces espaces marins ».

Autre motif de la levée de bouclier : le montant de la taxe annoncé à 20€ par mètre, ce qui équivaut, pour un bateau de 8 mètres à 160€ par jour !

Affolement chez les plaisanciers, pêcheurs, plongeurs, etc qui considèrent cette taxe comme « une discrimination par l'argent et une atteinte fondamentale à la liberté ».

Fureur, enfin, des organisations professionnelles du monde maritime qui dénoncent une mesure « dont les conséquences seront dramatiques pour la filière nautique française et pour l'ensemble des économies littorales ».

Précision : le montant de la redevance sera fixé par décret.

### Un problème corse

A l'origine de ce texte, la volonté, depuis 2009, de la collectivité territoriale de Corse de solutionner le problème de surfréquentation, en saison, de la réserve naturelle des Bouches de Bonifacio par des yachts de grande taille. L'Assemblée de Corse a donc voté à l'unanimité l'instauration d'une redevance de mouillage sur ce site. Sauf que la loi ne lui permet pas. Le gouvernement a donc introduit

cette possibilité par un amendement présenté le 20 janvier au Sénat dans le cadre de la loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République).

Mesure rejetée par la commission des lois. Paul Giacobbi a donc déposé un nouvel amendement, avec le soutien du gouvernement, pour réintroduire le principe de la redevance et il a obtenu gain de cause le 3 mars.

Très agacé par la vague de contestation nationale (voir interview ci-contre) Paul Giacobbi, ne cache pas qu'il avait pour seul objectif de gérer un problème corse.

De l'avis de plusieurs interlocuteurs, le gouvernement a semblé-t-il vouloir l'aider dans cette visée, en débloquent un levier constitutionnel. Sauf qu'apparemment, soit, il n'a pas bien pris la mesure de ce qu'impliquait ce déblocage, soit la visée était précise, et le tollé justifié.

Parmi les nombreux parlementaires à avoir réagi, Hubert Falco, le sénateur-maire de Toulon vient de déposer une question écrite auprès de la ministre de la Décentralisation et de la Fonction publique. L'élu varois lui demande d'apporter des éclaircissements, compte tenu de « l'imprécision du texte [qui] suscite de nombreuses inquiétudes ». Des réponses très attendues et qui viendront compléter celles apportées, ici, par Paul Giacobbi.

### EMMANUELLE POUQUET

1 Fédération des industries nautiques, Fédération française de voile, Fédération française d'études et de sports sous-marins, Fédération française de ports de plaisance, Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France, Union nationale des associations de navigateurs Méditerranée, Fédération chasse sous-marine, Passion, Fédération française motonautique, Fédération française des pêcheurs en mer.

2 Voir texte complet sur merlibre.fr

## La question écrite d'Hubert Falco

Hubert Falco demande à Marylise Lebranchu « de bien vouloir lui préciser que cette taxe ne concernera que la région corse puisqu'elle semble, pour l'heure, être la seule région à vouloir l'instaurer. »

Il lui demande également « de préciser le montant de cette redevance et la date à laquelle elle sera fixée par décret. Au regard de ces différents éléments d'information, (il) aimerait connaître les mesures qu'elle entend mettre en œuvre pour rassurer les professionnels de l'industrie nautique et poser un cadre clair et précis à ce texte. »



## Les réactions

### **Le Parc national de Port-Cros : « Pas concerné ! »**

Guillaume Sellier, directeur, et Isabelle Monfort, présidente du PN PC « Le parc national de Port Cros n'est pas concerné par la mesure, puisqu'il est géré par l'Etat. Il faut attendre de voir ce que sera le texte définitif. Et notamment la notion de « peut » ou « doit » appliquer, c'est une nuance fondamentale ! Quoi qu'il en soit, dans le cadre de l'élaboration de la charte on a mené une réflexion sur la nécessité d'organiser ou non les mouillages, avec le souci de préserver l'herbier de posidonie tout en

permettant l'accueil des plaisanciers. Car il est hors de question d'interdire. On s'est donné l'année 2015 pour réfléchir. Alors, bien sûr, on appliquera la loi, mais si on a le choix, instaurer une taxe n'est pas l'option choisie »

### **Jean-Pierre Giran : « Des modalités folles ! »**

Député maire d'Hyères, et président des parcs nationaux de France, Jean-Pierre Giran a voté contre l'amendement Giacobbi « Ça paraît sans doute d'une bonne intention qui consiste à vouloir organiser l'anarchie des mouillages forains. Mais les modalités

d'application sont folles. Avec un prix de 20€/mètre, c'est la desertification annoncée des aires marines protégées. L'organisation peut avoir un sens à condition que l'on réponde à l'intérêt public. Cet impôt porte atteinte à l'économie de la plaisance qui contribue déjà à financer la défense de l'environnement. J'espère que le gouvernement qui n'a pas évalué les conséquences reviendra sur ce texte un peu amateur et qui n'est pour l'heure qu'un amendement à une loi »

### **Denis Infante :**

**« Une erreur majeure »**  
Représentant régional de la Fédération des industries nautiques, Denis Infante est intervenu auprès du

senateur du Var « qui a déposé une question écrite en accord avec Christiane Hummel (senateur du Var). Cette mesure est une erreur majeure, car beaucoup de gens qui ont de petits bateaux sont modestes. On sait ce qu'est une taxe non fixée dont un montant a déjà été avancé ! Si on ne parle que des grandes unités, c'est aussi une erreur grave car ce sont eux qui apportent des ressources à l'économie du littoral. C'est toute une région qui va être taxée et on sait ce qui s'est passé en Sardaigne. J'ai espoir que le gouvernement se rendra compte des conséquences pour les professionnels et des régions et qu'il reverra sa position »